



SESSION  
23/11/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

Envoyé en préfecture le 27/11/2020  
Reçu en préfecture le 30/11/2020  
Affiché le ARRONDISSEMENT SLOMAS  
ID : 007-210703195-20201123-DELIB892020-DE

## EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Relais de téléphonie SFR  
La Sablière

Exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10

Pour : 27  
Abstentions : ...  
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffe (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot), M. Dersi (pouvoir à M. Vallon).

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Dans le cadre de l'accord intervenu entre le Gouvernement, l'Arcep, et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches », pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée (arrêté interministériel du 12 juillet 2019, publié au JORF du 17 juillet 2019), la Commune de LE TEIL a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

Dans chaque zone, les opérateurs désignés (Bouygues Telecom, Free Mobile et SFR) sont tenus à des obligations de services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit au moyen de l'installation de nouveaux sites.

L'opérateur SFR a été désigné chef de file pour la réalisation de ce site d'émission sur la Commune de LE TEIL qui permettra la disponibilité des réseaux des opérateurs retenus au titre du programme New Deal sur le territoire de la Commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire-adjoint à l'Urbanisme et au Logement indique au Conseil Municipal que la société Française du Radiotéléphone (SFR), dont le siège social est 1 Square Béla Bartók à PARIS (75015), sollicite la commune en vue de l'installation d'équipements techniques radiophoniques sur l'immeuble sis Réservoir de la Sablière, lieu-dit La Sablière, 07400 LE TEIL, parcelle cadastrée numéro 196, section A.

Monsieur le Maire-adjoint à l'Urbanisme et au Logement soumet au Conseil Municipal la convention correspondante, qui est prévue pour une durée de douze années. La redevance d'occupation annuelle perçue par la commune sera de 2000 € (deux mille euros).

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Française du Radiotéléphone pour l'implantation d'équipements techniques sur l'immeuble sis Réservoir de la Sablière, lieu-dit La Sablière, 07400 LE TEIL, parcelle cadastrée numéro 196, section A.

- Précise que la commune percevra une redevance d'occupation annuelle de 2000 € (deux mille euros). La redevance sera augmentée annuellement de 0,5 %. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire d'entrée en vigueur de la convention, sur la base de la redevance de l'année précédente. Cette redevance est payable d'avance, à chaque date anniversaire de la présente convention, sur présentation d'un état établi par la commune.

- Autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Olivier PEVERELLI**

